

CTE-012M
C.P. PL 61
Loi édictant la Loi sur
Mobilité Infra Québec

Mémoire

PROJET DE LOI N° 61, LOI ÉDICTIONT LA LOI SUR MOBILITÉ INFRA
QUÉBEC ET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU
TRANSPORT COLLECTIF

Septembre 2024

ASSOCIATION
DES FIRMES DE
GÉNIE-CONSEIL
QUÉBEC

afg

50
ans

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'Association des firmes de génie-conseil du Québec.....	3
Sommaire exécutif.....	4
Mise en contexte du mémoire.....	5
Une occasion à saisir.....	6
S'inspirer de ce qui se fait de mieux.....	9
Mobilité Infra Québec doit se tourner vers l'avenir	10
Conclusion.....	13
Sommaire des recommandations	14



Présentation de l'Association des firmes de génie-conseil du Québec

L'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG), qui souligne cette année son 50^e anniversaire, représente plus de 70 firmes de génie-conseil de toutes les tailles et présentes dans toutes les régions du Québec. L'AFG agit à titre de porte-parole de l'industrie du génie-conseil et des services spécialisés dans le domaine de la construction et de l'environnement.

Au Québec seulement, l'industrie du génie-conseil génère plus de 4 milliards \$ en retombées économiques directes. Elle emploie plus de 28 000 professionnels, dont des ingénieurs, des technologues et des techniciens, des biologistes, des géologues, des spécialistes en environnement et plusieurs experts multidisciplinaires.

Depuis sa création, l'AFG met en place des guides, des outils, des formations et de nombreux projets afin d'améliorer les pratiques de l'industrie. Il s'agit d'un rôle encore plus pertinent au moment où le Québec est en route vers les plus grands changements de son histoire, et où le gouvernement a exprimé clairement sa volonté de prendre le contrôle du destin du transport collectif avec la création de Mobilité Infra Québec.

Le génie-conseil a largement contribué à la transformation sociale et économique du Québec. De plus, plusieurs des firmes qui composent l'industrie québécoise du génie-conseil exportent leurs services et leur savoir-faire partout dans le monde.



Sommaire exécutif

Le 9 mai 2024, la vice-première ministre du Québec et ministre des Transports et de la Mobilité durable déposait le projet de loi n° 61, intitulé *Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif* (le « PL 61 »).

Ce projet de loi institue Mobilité Infra Québec (MIQ) qui aura pour mission d'effectuer, quand le gouvernement lui en confie la responsabilité, l'analyse d'opportunité, la planification et la réalisation de projets complexes de transport. Il précise que MIQ pourra aussi réaliser des analyses en transport à la demande du ministre responsable des Transports et de la Mobilité durable et exécuter tout autre mandat que le gouvernement lui confie¹.

De l'aveu de la ministre, « il faut compléter [...] la toile de transport collectif, puis avoir des projets un peu partout, aux bons endroits, au bon moment. La seule façon de faire ça, c'est de vraiment centraliser la planification [...] et de prendre le contrôle du destin du transport collectif au Québec qui, quant à moi, est la mission de l'État en matière de transport collectif »².

L'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG) est favorable à la création de Mobilité Infra Québec. Sa mise sur pied constituera une avancée significative vers l'élaboration de projets d'infrastructures publiques de transport collectif axés sur les résultats, et vers la livraison de projets le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Ce faisant, la création de MIQ s'inscrit dans le même esprit que le projet de loi 62, qui est aussi à l'étude, en visant un meilleur rendement sur le plan de la qualité des infrastructures de transport collectif et des services aux citoyens.

L'AFG souligne que l'implication des professionnels du génie-conseil dès les étapes préliminaires est essentielle, et insiste sur l'importance de ne pas sacrifier la qualité et la durabilité des projets pour des économies de coûts à court terme.

¹ <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-61-43-1.html>

² <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-05-04/creation-de-l-agence-mobilite-infra-quebec/guilbault-veut-controler-le-destin-du-transport-collectif.php>



L'AFG regroupe des firmes de génie-conseil possédant des centaines de bureaux répartis dans plus de 170 pays. L'industrie est disposée à développer une offre de service en matière de transport intelligent qui répond aux orientations stratégiques du Québec, tout en s'inspirant des meilleures pratiques développées dans le monde.

Par ailleurs, il n'est pas souhaitable que la mise en place de MIQ crée une tension avec les municipalités ou organismes, friction qui pourrait complexifier la réalisation des projets d'infrastructures de transport au Québec, en mettant une pression contre-productive sur les intervenants privés.

Mise en contexte du mémoire

Le projet de loi 61 prévoit l'édiction de la *Loi sur Mobilité Infra Québec*, laquelle institue Mobilité Infra Québec et en précise la mission principale, qui consistera à effectuer, dans une perspective de mobilité durable, l'analyse d'opportunité, la planification ou la réalisation de projets complexes, afin d'être en mesure d'atteindre les objectifs de lutte contre les changements climatiques en transférant les déplacements vers des modes de transport plus durables et sobres en carbone, comme le transport collectif.

« La création de Mobilité Infra Québec favoriserait le développement d'une vision nationale des projets complexes de transport, au-delà des territoires de chaque municipalité et société de transport en commun. Elle contribuerait également à doter le Québec d'un pôle d'expertise de pointe dans son domaine permettant d'assurer une meilleure planification et d'accélérer la conception et la réalisation des projets sous sa responsabilité, pour un contrôle efficient des échéanciers et des coûts. »³

En somme, le projet de loi 61 détermine les différentes règles d'organisation et de fonctionnement de MIQ et l'assujettit à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

³ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pour-construire-le-quebec-plus-rapidement-et-a-meilleur-cout-le-gouvernement-du-quebec-annonce-dimportants-changements-en-matiere-dinfrastructures-publiques-55710>



Une occasion à saisir

À titre de porte-parole de l'industrie du génie-conseil et des services spécialisés dans le domaine de la construction et de l'environnement au Québec, l'AFG est favorable à la création d'une nouvelle agence pour réaliser d'importants projets de transport collectif et mieux faire face aux divers enjeux de mobilité du Québec.

L'AFG voit le contexte actuel comme une opportunité pour le génie québécois de se démarquer par sa capacité d'innover. Les défis se multiplient et les circonstances forcent l'industrie à voir loin et à faire les choses autrement. Le génie-conseil est plus que jamais en mode solution.

Dans les projets qui seront menés par MIQ, l'AFG croit également qu'il faudra porter une attention particulière aux étapes préliminaires des projets d'infrastructures, soit la définition des besoins, la planification et la conception.

C'est à ce moment que les différents professionnels qui conçoivent les projets sont en mesure de proposer des solutions qui assurent la qualité et la durabilité des infrastructures, tout en tenant compte notamment des changements climatiques. De plus, les économies les plus importantes dans la planification et la réalisation de projets complexes en transport sont souvent réalisées en amont.

Le conseil stratégique en amont des projets permet d'optimiser les coûts et les impacts environnementaux. Pour l'AFG, c'est là où se trouve la plus grande valeur ajoutée. Croire que le génie-conseil se résume à la préparation de plans et devis, c'est faire abstraction de toute cette capacité multianalyse.

Recommandation 1 : MIQ devra intégrer de façon rigoureuse les étapes préliminaires des projets d'infrastructures, soit la définition des besoins et la planification pour relever les défis de la mobilité de demain.

Devant les phénomènes météorologiques extrêmes qui se multiplient, les milieux de vie sont de plus en plus mis à rude épreuve. Face à ce défi planétaire, l'industrie du génie-conseil développe de nouvelles solutions. Plus que jamais, la concertation est donc requise pour s'adapter et repenser les façons de faire, afin d'assurer la pérennité des collectivités et des écosystèmes par des projets innovants.



L'AFG est donc d'avis que le Québec d'aujourd'hui est mûr pour la mise en place d'une structure comme MIQ, qui favorise une approche d'innovation, de collaboration et d'agilité, avec l'objectif clair de réussir là où nous avons parfois, dans le passé, atterri sur des projets mal adaptés aux besoins des Québécois.

Le Québec se trouve à la croisée des chemins au chapitre de la gestion de ses infrastructures. La création de MIQ, combinée aux mesures de la nouvelle Stratégie québécoise en infrastructures publiques et du projet de loi 62, s'avère une opportunité pour garantir une mise à jour des infrastructures de transport collectif, une réduction du déficit d'entretien et, aussi, assurer le développement économique, social et environnemental du Québec.

Rappelons que la Stratégie québécoise en infrastructures publiques vise, entre autres, à moderniser les façons de faire du gouvernement et à s'assurer que le cadre d'intervention gouvernemental demeure efficace et adapté à chaque projet.

L'atteinte des objectifs de cette stratégie repose en bonne partie sur la collaboration de tous les intervenants dans le domaine des infrastructures. De leur côté, les firmes de génie-conseil s'engagent à travailler en collaboration avec les donneurs d'ordres et les autres partenaires, de façon à devenir plus agiles et efficaces, et à utiliser au maximum les nouvelles technologies, y compris les jumeaux numériques et l'intelligence artificielle, tout en maintenant les plus hauts standards de qualité.

Pour améliorer l'efficacité et optimiser les échéanciers et les coûts, le mode collaboratif constitue la clé du succès.

Pour l'AFG, il s'agit là d'une des conditions essentielles de la nouvelle stratégie, conjuguée à la création de MIQ, au même titre qu'une meilleure collaboration interdisciplinaire, un partage plus équitable des risques avec les donneurs d'ordres ainsi qu'un cadre contractuel moins prescriptif misant sur une flexibilité accrue.

Recommandation 2 : MIQ doit devenir un leader dans la mise en place de modes de réalisation collaboratifs, lesquels conjugueront les bénéfices de l'engagement commun des partenaires et la transformation numérique.



Pour assurer le succès de MIQ, la collaboration et la communication entre tous les intervenants seront nécessaires afin d'éviter de créer des tensions contre-productives, par exemple avec les municipalités ou les organismes de transport collectif existants.

Dans le cadre actuellement proposé par le gouvernement, le Québec gagnerait à privilégier une approche collaborative.

La décarbonation, la transition énergétique, l'électrification des transports, tout cela est étroitement lié à l'émergence d'un nouveau contrat social, celui de s'engager ensemble dans la lutte aux changements climatiques.

Avec la création de MIQ, le gouvernement ouvre la porte toute grande à une actualisation des modes de réalisation des projets en s'inspirant des meilleures pratiques mises en place ici et ailleurs, permettant une réalisation plus fluide des projets de transport collectif grâce à une approche collaborative visant la recherche de solutions adaptées et équilibrées.

En favorisant une modernisation de ses façons de faire, le Québec disposera d'un cadre d'intervention efficace et d'outils performants pour mieux répondre aux besoins.

Le génie-conseil est prêt à entamer une nouvelle ère de collaboration, dans un cadre plus flexible, mais bien structuré, où tous les efforts seront mis en commun au bénéfice des projets de transport collectif.



S'inspirer de ce qui se fait de mieux

Puisque le gouvernement veut réaliser, à un rythme soutenu, de nombreux projets de transport collectif afin de faire face aux différents enjeux de mobilité aux quatre coins du Québec, la création de MIQ constitue une opportunité exceptionnelle de mettre à contribution les expertises nombreuses et pertinentes de l'industrie du génie-conseil, notamment celles acquises à l'étranger.

La création de MIQ contribuera à doter le Québec d'un pôle d'expertise de pointe d'envergure nationale, voire mondiale, sans pour autant se priver de l'expertise étrangère. L'agence ne doit pas devenir le simple « bras construction » du gouvernement, mais elle doit jouer un rôle stratégique en matière de mobilité au Québec.

Les solutions innovantes développées par les professionnels du génie-conseil ont contribué à la réputation du génie québécois partout dans le monde. Le MIQ pourra donc compter sur l'expertise multidisciplinaire de l'industrie du génie-conseil pour jouer un rôle hautement stratégique dans la réalisation de projets responsables et durables.

Depuis la conception initiale, les études de faisabilité, les évaluations environnementales et l'analyse des alternatives jusqu'à la conception finale, l'assistance à la construction et la gestion de la construction et du projet, les firmes de génie-conseil sont en mesure d'offrir différentes expertises pour améliorer les projets, notamment en matière de mobilité.

À titre d'exemple, en Colombie-Britannique, une firme de génie-conseil québécoise a réalisé un mandat afin de dégager une vision plus claire de l'avenir du transport collectif dans la région de Vancouver. L'exercice a permis d'explorer les possibilités, les défis et les pistes de développement, offrant à l'agence responsable du transport collectif à Vancouver, TransLink, de meilleurs outils pour élaborer une vision plus résiliente des transports de demain dans un contexte de croissance démographique.

À Oakland, en Californie, une firme de génie-conseil d'envergure mondiale et présente au Québec a réalisé l'évaluation environnementale, l'ingénierie préliminaire, la conception finale et l'assistance à la conception pour la construction du projet East Bay BRT (*Bus Rapid Transit*), visant à améliorer la fiabilité et à réduire le temps de déplacement des résidents et des visiteurs.



Par ailleurs, l'expertise d'une firme de génie-conseil possédant de solides bases au Québec a permis d'améliorer les services d'autobus dans toute l'Angleterre. Avec une fréquentation au plus bas après la pandémie de COVID-19, le ministère des transports (DfT) anglais a entrepris de mettre en œuvre l'ambitieuse stratégie du gouvernement « *Bus Back Better* » et de transformer le secteur à grande échelle.

Recommandation 3 : MIQ doit s'inspirer des grands projets de transport réalisés à l'international afin de planifier, concevoir et construire des infrastructures de mobilité durable pour le Québec.

Mobilité Infra Québec doit se tourner vers l'avenir

Alors que la révolution technologique crée de nouvelles options de mobilité, il va sans dire que la création de MIQ devra d'abord s'inscrire dans une logique de développement du transport plus intelligent.

Le transport de demain doit notamment offrir aux voyageurs la possibilité d'accéder à un large choix de solutions de transport à l'aide d'applications mobiles. Les usagers s'attendent désormais à avoir accès à une offre de transport plus simple dans son mode d'achat, plus large, plus pratique et, surtout, plus fiable.

L'argument environnemental ne suffit tout simplement plus pour convaincre la population d'utiliser le transport collectif. L'offre de service doit simplifier et améliorer l'expérience des usagers.

La mobilité intégrée, donc intelligente, constitue une véritable révolution dans la manière de concevoir et de construire la mobilité pour les individus, et MIQ devra s'assurer d'utiliser les meilleures technologies dans le domaine.

L'avènement de la mobilité plus intelligente passe par l'agrégation progressive des solutions accessibles sur un territoire donné pour offrir à l'utilisateur une expérience simplifiée et unifiée, capable de répondre aux nombreuses attentes pour concurrencer efficacement le voiturage en solo.



Cette promesse, on y répond aujourd’hui grâce au digital, en développant des services capables d’intégrer les différents modes de transport, tels que les autobus, métro, trains, vélos, covoiturage, taxi, etc.

La donnée jouera assurément un rôle crucial dans le développement et la gestion des nouvelles solutions de mobilité. À cet égard, MIQ pourrait devenir un carrefour de l’ensemble des données pouvant interférer sur la planification, la conception et la construction d’un projet d’infrastructure structurant de transport. Ce partage de l’information disponible permettrait d’optimiser les solutions proposées par les concepteurs.

Qu’il s’agisse de répondre aux impératifs environnementaux, revitaliser les centres-villes, favoriser le développement économique ou mieux desservir les populations plus isolées dans les banlieues, la mobilité de demain doit assurer la connexion des usagers aux territoires. C’est d’ailleurs l’un des principaux défis auxquels devra répondre MIQ.

Recommandation 4 : MIQ doit devenir un carrefour de données ouvertes et d’information sur la mobilité des transports au Québec afin d’optimiser les solutions de transports.

Les firmes de génie-conseil contribuent depuis quelques années à rendre les villes encore plus intelligentes et à améliorer la conception et la planification des transports.

Des milliers d’experts de l’industrie du génie-conseil possèdent des compétences éprouvées et le savoir-faire afin de mener à bien les projets de transport collectif durables.

Le modèle de MIQ pourrait s’inspirer, entre autres, du « TERM », le *Transport and Environment Reporting Mechanism*⁴, le mécanisme de rapportage sur les transports et l’environnement.

⁴ <https://www.eea.europa.eu/themes/transport/term>



Le TERM constitue en fait un rapport annuel de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) qui analyse de manière générale les tendances et les différentes problématiques que présente le système de mobilité en Europe. Il fournit également une évaluation annuelle du secteur des transports, mettant en évidence les progrès réalisés et les aspects pour lesquels des efforts sont encore nécessaires.

Le TERM est une part importante des travaux venant appuyer les ambitions de l'Europe en matière d'environnement et de climat. Des connaissances exploitables, acquises en temps utile, comme celles qui sont présentées dans les différents rapports TERM, constituent un élément essentiel pour orienter le processus en faveur de la durabilité.

Recommandation 5 : Mettre en place des mécanismes nous permettant d'identifier les tendances et les principaux défis à relever dans le développement du transport collectif au Québec.



Conclusion

En conclusion, l'AFG est favorable au projet de loi 61 et partage l'objectif du gouvernement, qui souhaite favoriser le développement du transport collectif.

Par la création de MIQ, le gouvernement du Québec propose une vision prometteuse pour soutenir un véritable virage axé sur la lutte aux changements climatiques et le développement d'une mobilité plus durable.

Pour assurer le succès de la nouvelle agence et pour faire une réelle différence par rapport à la situation actuelle, la création de MIQ doit se faire dans un esprit de collaboration interdisciplinaire, de partage plus équitable des risques et dans un cadre contractuel moins prescriptif misant sur une flexibilité accrue.

Pour cela, il sera essentiel de porter une attention particulière aux étapes préliminaires des projets de transport collectif à venir, soit la définition des besoins et la planification.

Lorsque les firmes de génie-conseil sont impliquées dès les phases préliminaires, elles ont la capacité d'identifier les meilleures solutions et de donner plus de valeur aux infrastructures et aux projets de transport collectif.

La réussite de MIQ dépendra de l'adhésion des différents acteurs et de la mise en place d'un cadre de gouvernance efficace et transparent.

En concordance avec la Politique de mobilité durable du ministère des Transports et de la Mobilité durable, la nouvelle agence arrivera à un moment de convergence dans le secteur des transports où l'innovation technologique, les systèmes de transport intelligents ainsi que l'électrification des transports offrent au Québec des occasions qu'il faut saisir pour bonifier l'offre de transport collectif.

La mise en place de MIQ doit permettre une meilleure collaboration entre les différentes parties prenantes de l'écosystème du transport collectif au Québec, dont l'industrie québécoise du génie-conseil, afin de favoriser l'élaboration de projets structurants, bien adaptés à la réalité québécoise.



Sommaire des recommandations

Recommandation 1 : MIQ devra intégrer de façon rigoureuse les étapes préliminaires des projets d'infrastructures, soit la définition des besoins et la planification pour relever les défis de la mobilité de demain.

Recommandation 2 : MIQ doit devenir un leader dans la mise en place de modes de réalisation collaboratifs, lesquels conjugueront les bénéfices de l'engagement commun des partenaires et la transformation numérique.

Recommandation 3 : MIQ doit s'inspirer des grands projets de transport réalisés à l'international afin de planifier, concevoir et construire des infrastructures de mobilité durable pour le Québec.

Recommandation 4 : MIQ doit devenir un carrefour de données ouvertes et d'information sur la mobilité des transports au Québec afin d'optimiser les solutions de transports.

Recommandation 5 : Mettre en place des mécanismes nous permettant d'identifier les tendances et les principaux défis à relever dans le développement du transport au Québec.

